

PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

AVIS

Communauté de communes des Gorges Causses Cévennes

Les arrêtés préfectoraux :

N° PREF-BCPEP 2017149-0002
N° PREF-BCPEP 2017149-0003
N° PREF-BCPEP 2017149-0004
N° PREF-BCPEP 2017149-0005

Du 29 mai 2017 , portant déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux prélevées en vue de la consommation humaine des captages du « forage des Estivants, des puits de Saint Chély du Tarn, des Puits de Pougadoires », de l'emprise foncière du réservoir de « Saint Chély du Tarn » et de l'instauration des périmètres de protection ont été adoptés.

Ces actes seront affichés au minimum deux mois et mis à la disposition du public dans les mairies de [Sainte Enimie](#), [Mas Saint Chély](#), [Montbrun](#), [Vébron](#), [Gatuzieres](#) et [Hures la Parade](#).

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général
signé

Thierry OLIVIER

